



**Mémoire présenté dans le cadre de
L'étude des mesures pour contrer
La consommation de tabac de contrebande**

A l'attention de la

**Commission des Finances Publiques
De l'Assemblée Nationale du Québec**

Imperial Tobacco Canada Limitée

Le 24 août 2011

Introduction

Imperial Tobacco Canada Limitée (ITCAN) accueille favorablement l'initiative de la Commission des Finances Publiques visant à réaliser une étude pour contrer la consommation de tabac de contrebande au Québec. Malgré des efforts louables, le Québec occupe toujours le deuxième rang en matière de consommation de tabac illégal au pays, derrière l'Ontario¹. L'impact du tabac illégal sur les revenus du Québec s'avère dévastateur : la province perd 300 millions de dollars par année en revenus de taxes². Il faut aussi rappeler que le commerce illicite de tabac génère des revenus faramineux³ dont profitent les organisations criminelles, qui, elles, vendent des cigarettes illégales, entre autres dans les cours d'école du Québec, qui se retrouvent entre les mains de mineurs⁴.

Dans le présent document, nous tentons de vous fournir le plus de renseignements possible afin de vous aider à prendre une décision sur la meilleure manière de contrer le fléau qu'est le commerce illicite de tabac au Québec. Nous nous permettons aussi de soumettre nos recommandations.

À propos d'Imperial Tobacco Canada Limitée

Fondée en 1908, Imperial Tobacco Canada Limitée est la principale entreprise de fabrication de produits du tabac au Québec et au Canada. Elle offre les marques du Maurier, Player's, Peter Jackson à plus de cinq millions de fumeurs adultes canadiens. Imperial Tobacco Canada a son siège social à Montréal et emploie plus de 650 personnes au pays.

En tant qu'entreprise, nous nous engageons à mener nos affaires de manière responsable. Comme nous pensons que les produits du tabac doivent être tenus hors de la portée des enfants, nous appuyons pleinement, par exemple, les efforts des gouvernements du Québec et du Canada qui visent à interdire la vente des produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans.

Nous sommes une entreprise respectueuse des nombreuses lois et règlements régissant notre industrie, notamment l'acquiescement de toutes les taxes et droits d'accise exigibles. Malheureusement, notre industrie fait l'objet d'une concurrence tout à fait injuste de la part du crime organisé qui n'obéit qu'à ses propres règles.

¹ *Ventes de tabac illégal – Étude nationale pour le CCFPT, GfK Research Dynamics, 2010*

² *Budget 2010 – 2011 – Des choix pour l'avenir – Plan d'action économique et budgétaire (Québec)*

³ *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de la GRC, 2008*

⁴ <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/sante/201101/13/01-4359879-tabagisme-chez-les-jeunes-la-contrebande-en-cause.php>

Importance et portée du commerce illégal

Les produits de tabac illégaux sont produits dans des fabriques qui, dans l'ensemble, ne détiennent pas de permis de manufacturier, opèrent en dehors du cadre réglementaire et d'imposition en vigueur et sont situées sur des réserves des Premières Nations. La GRC a en effet indiqué qu'il existe 50 fabriques de cigarettes illégales en activité au Canada qui sont situées sur des réserves en Ontario et au Québec, et huit à dix autres sur des réserves de l'État de New York, qui alimentent le marché illégal au Canada⁵. De plus, nous tenons à vous informer que nous avons récemment appris que le gouvernement fédéral indique dans un rapport⁶ que 49 usines détiennent des permis de manufacturier et exercent leurs activités au Canada. Ce dernier refuse de dévoiler leur localisation et tout autre renseignement lié à la conformité de ces usines. Ainsi, jusqu'à ce que le gouvernement fédéral dévoile les noms et les emplacements de ces usines, on ne sait pas combien de fabriques sont en activité au Canada, et combien d'entre elles respectent les lois ou non.

La vente de cigarettes illégales se fait par l'entremise de trois chaînes principales d'approvisionnement⁷. La première pratique, celle dont on parle le plus, est celle de l'achat au détail directement dans les quelque 300 cabanes à cigarettes⁸ situées sur les réserves des Premières Nations. Ces cabanes à cigarettes vendent une grande variété de produits du tabac, et ce, en dehors de tout cadre réglementaire qui sont pour la plupart très peu ou pas taxées du tout. Ces cabanes à cigarettes s'approvisionnent de produits du tabac illicites auprès des fabriques illégales⁹. La deuxième pratique consiste à acheter des cigarettes illégales via l'entremise d'amis, collègues ou proches qui eux s'approvisionnent via les cabanes à cigarettes.

La troisième pratique consiste en des réseaux de distribution mis en place par des organisations criminelles. Grâce à des économies d'échelle réalisées à travers l'achat d'un volume important de cigarettes non taxées, les réseaux de distribution sont alimentés par des revendeurs ce qui leur permet de dégager d'importants profits. Selon la GRC, il existe plus de 175 organisations criminelles qui s'adonnent au commerce illégal¹⁰. Des saisies de ces cigarettes illégales ont eu lieu à travers tout le pays, de Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique. Compte tenu de la situation géographique des fabriques de tabac illégales et de leur proximité du marché du Québec, ce n'est pas étonnant que la province ait le deuxième taux de commerce illicite le plus important au pays, après l'Ontario.

⁵ *Témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, 27 avril 2010*

⁶ *Document obtenu de l'Agence du revenu du Canada suite à une demande d'accès à l'information*

⁷ *Ventes de tabac illégal – Étude nationale pour le CCFPT, GfK Research Dynamics, 2010*

⁸ *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de la GRC, 2008*

⁹ *L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation a fait un excellent travail pour documenter ces cabanes à cigarettes. Voir par exemple une campagne publicitaire dans le journal The Hill Times au premier trimestre de 2011.*

¹⁰ *Témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, 27 avril 2010*

Rappelons aussi que ces réseaux de distribution de tabac illégal se sont également infiltrés dans nos quartiers et nos communautés. Les mineurs ont accès au tabac illégal à des prix dérisoires, vendu par des criminels à partir de leurs coffres de voitures, et qui, bien sûr n'exigent pas de preuve d'âge¹¹.

Le marché du tabac illégal génère des revenus faramineux pour le crime organisé et selon la GRC, certains groupes réinvestissent les profits de ce trafic pour soutenir d'autres activités criminelles¹². Les groupes criminels qui participent à ces activités sont sophistiqués, bien financés et possèdent de nombreuses ressources, sans compter qu'ils ont démontré leur capacité à adapter leurs modes de distribution en fonction des activités des forces policières et aux initiatives des gouvernements. Ceci a récemment été illustré par les contrebandiers qui ont réagi aux mesures mises en place par le Groupe de travail de Cornwall dans cette même région. Leur réponse immédiate a été de faire dévier la grande majorité de produits du tabac illégal vers des sites localisés au Québec plutôt que de risquer une saisie en entrant en Ontario¹³. Les récents articles de presse témoignent de l'activité sur le fleuve¹⁴ en direction de Valleyfield.

Il serait donc important que le Québec mandate un groupe d'investigation afin de comprendre les mouvements de production, s'il y en a eu, au cours des dix-huit derniers mois. Les questions suivantes devraient être posées : la fabrication de tabac illégal est-elle beaucoup plus importante au Canada et au Québec qu'elle ne l'était par le passé? Les machines et les opérations ont-elles été transférées du côté américain d'Akwesasne à Kahnawake au Québec? Il va sans dire que les gouvernements et leurs partenaires doivent demeurer vigilants dans la lutte contre le commerce illégal au vu de ses capacités à s'adapter rapidement.

Rappelons que les gouvernements fédéral et provinciaux perdent plus de 1,5 milliard de dollars par année en taxes au profit du commerce illégal¹⁵. Dans le budget de mars 2010, le gouvernement du Québec a confirmé qu'il perdait 300 millions de dollars en taxes chaque année en raison du commerce de tabac illégal¹⁶. En période de lutte au déficit et de coupes budgétaires, ces pertes de revenus prennent d'autant plus d'importance. Fait encore plus troublant : ces sommes finissent entre les mains d'organisations criminelles qui sont à la tête du commerce de tabac illégal¹⁷. Ces groupes font également le trafic de drogues et d'armes et des rapports indiquent que les profits de la vente de ces cigarettes illégales pourraient servir à financer des organisations terroristes internationales^{18,19}.

¹¹ <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/sante/201101/13/01-4359879-tabagisme-chez-les-jeunes-la-contrebande-en-cause.php>

¹² *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de la GRC, 2008*

¹³ *Témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, 27 avril 2010*

¹⁴ <http://www.ottawacitizen.com/news/Living+smugglers+paradise/5280199/story.html>

¹⁵ *Cette donnée est calculée selon le niveau de commerce illégal en 2010 de GfK Research Dynamics 2010 et les revenus de taxes provinciales sur le tabac proviennent des documents du budget du gouvernement (exercice terminé le 31 mars 2010)*

¹⁶ *Budget 2010 – 2011 – Des choix pour l'avenir – Plan d'action économique et budgétaire (Québec)*

¹⁷ *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de la GRC, 2008*

¹⁸ <http://www.montrealgazette.com/news/Mohawks+gangs+tobacco/1437136/story.html>

¹⁹ *Black-market smokes could finance terrorists: RCMP, Canwest News Service, 27 octobre 2009*

Au vu de ce qui précède, la lutte contre le tabac illégal doit rester une priorité pour le Québec. Nous présentons ci-après quatre grands enjeux qui ont, selon nous, joué un rôle majeur dans l'essor du problème du tabac illégal au Québec. Ces points sont suivis de nos recommandations qui se veulent constructives et sont proposées avec comme objectif de soutenir le gouvernement dans ses efforts.

1. Impact des activités du Groupe de travail régional de Cornwall sur le Québec

Il faut reconnaître que la mise sur pied du Groupe de travail régional de Cornwall a largement contribué à enrayer la croissance du volume de produits de tabac de contrebande provenant des États-Unis destinés à l'Ontario. Auparavant, les produits fabriqués du côté américain d'Akwesasne entraient en Ontario par la voie maritime du Saint-Laurent, et ce, sur une base quotidienne. Les contrebandiers ont profité de cette faille dans la frontière et ont réussi à déjouer les efforts des forces policières sans trop risquer d'être pris. Le Groupe de travail a connu beaucoup de succès en saturant cette portion de la frontière, forçant les contrebandiers à s'adapter. Le succès du groupe de travail démontre clairement qu'un renforcement stratégique des forces de l'ordre peut fortement dissuader les contrebandiers à entrer dans une zone précise.

Malheureusement, les succès en Ontario ont eu des conséquences indésirables pour le Québec. En raison des difficultés avec lesquelles composent les trafiquants criminels en Ontario, ces derniers semblent avoir transféré une partie substantielle de leurs activités vers le Québec. Les produits illégaux destinés à l'origine pour l'Ontario et le Québec élisent maintenant domicile exclusivement au Québec²⁰. En effet, des articles de presse de ces derniers jours rapportent que les activités de contrebande ont diminué sur le pont international suite au transfert du poste frontalier sur sol canadien. Les articles rapportent aussi que les activités de contrebande ont augmenté sur la rivière entre Valleyfield et Cornwall²¹.

2. Fabriques illégales de produits du tabac

La GRC estimait par le passé que 90 % du tabac illégal qui entrait au Canada provenait du côté américain de la réserve d'Akwesasne²². Toutefois, comme mentionné au début de ce document, les contrebandiers ont des capacités d'adaptation importantes. Dès lors, nous ne pouvons qu'encourager la Commission à enquêter afin de savoir si au cours des 18 derniers mois, un changement a été observé au niveau de la fabrication au Canada. Si c'était le cas, cela pourrait avoir un impact sur la consommation de tabac de contrebande au Québec.

²⁰ *Ottawa Citizen*, 20 août 2011

²¹ *The Cornwall Standard-Freeholder*, 23 août 2011

²² *Témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes*, 27 avril 2010

Comme indiqué plus haut, la GRC a rapporté qu'il existe 50 fabriques de cigarettes illégales qui exercent leurs activités au Canada et qui sont situées sur des réserves en Ontario et au Québec²³. De plus, nous avons récemment appris que le gouvernement fédéral a indiqué que 49 fabriques titulaires de permis exercent leurs activités au Canada dont personne ne sait si elles opèrent en conformité ou non. Le gouvernement fédéral refuse de dévoiler les noms, les localisations et tout autre renseignement lié à la conformité de ces fabriques²⁴. Nous n'avons aujourd'hui pas eu de preuves comme quoi ces fabriques détentrices d'un permis ont été inspectées. On peut aujourd'hui supposer qu'un certain nombre de ces sites de production sont situés au Québec, et par conséquent, vu leur situation géographique, ceux-ci minent tous les efforts provinciaux visant à freiner la prolifération de la contrebande de tabac dans la province. Dès lors, tant que le gouvernement fédéral ne délivre pas plus d'informations à ce sujet, nous avons de bonnes raisons de croire que les permis délivrés par le gouvernement fédéral minent les efforts du Québec dans la résolution de cet enjeu. Il est donc essentiel de clarifier cette situation.

3. Sensibilisation du public

La sensibilisation du public s'avère un facteur important dans la prévention d'activités criminelles en général. Les campagnes de sensibilisation contre l'alcool au volant constituent un excellent exemple. Dans ce cas, non seulement les lois ont été renforcées, mais les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ont mis sur pied des campagnes pour inciter le public à respecter la loi. Autrement dit, la conformité du public découle en partie de la loi, mais aussi des efforts de sensibilisation qui amènent les gens à percevoir un comportement précis comme étant inacceptable au moyen de diverses campagnes réalisées par les gouvernements ou d'autres tierces parties intéressées. Aucune campagne similaire n'a été mise sur pied autour du commerce illicite de cigarettes.

Le changement de la perception du public sur un enjeu peut s'avérer un processus de longue haleine, mais à lui seul, ce changement de perception entraînera une modification de comportement. Toutefois, si le public n'est pas pleinement informé du caractère illicite de l'achat de produits du tabac illégaux et des ramifications légales qui y sont potentiellement liées, il continuera d'acheter le produit. Dans le même ordre d'idées, si les citoyens ne sont pas sensibilisés au fait que les fabricants de tabac illégal ne respectent aucune loi ni aucun règlement et n'exercent aucun contrôle de qualité, ils continueront d'acheter du tabac de contrebande, pensant que ce comportement est toléré.

²³ *Témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, 27 avril 2010*

²⁴ *Document obtenu de l'Agence du revenu du Canada suite à une demande d'accès à l'information*

4. Taxes sur les produits du tabac

Différentes études²⁵ suggèrent qu'il existe un lien direct entre les taxes sur le tabac et la croissance du commerce de tabac illégal. Ce fait a entre autres récemment été confirmé dans un rapport publié par l'Institut Fraser. Ce dernier a constaté que les taxes élevées « créent des incitatifs puissants pour acheter et vendre des produits de tabac de contrebande²⁶ » [Traduction libre]. Le rapport a conclu que les hausses de taxes fédérales et provinciales sur le tabac stimulent le commerce illégal, tandis que les réductions ont l'effet contraire, comme en témoigne l'histoire récente du Canada, de même que le rapport.

« Au début des années 2000, à la demande du lobby antitabac, le gouvernement fédéral a recommencé à augmenter les taxes sur le tabac. À l'instar des expériences précédentes, les taxes plus élevées ont stimulé le commerce du tabac de contrebande, donnant lieu à un marché noir florissant pour les produits de contrebande, lequel persiste aujourd'hui. »²⁷ [Traduction libre]

L'Institut Fraser révèle également que l'augmentation des ventes de tabac illégales compromet ultimement l'objectif de hausse des revenus de taxes. Comme observé en Ontario, malgré les augmentations des taxes sur le tabac et une augmentation constante ou stable dans certains cas de la consommation de tabac, les revenus issus des taxes sur le tabac ont diminué. Cette situation ne peut être expliquée que par la croissance explosive du commerce du tabac illégal. Autrement dit, le nombre de fumeurs demeure le même, mais puisqu'ils achètent des produits illégaux moins chers, aucune taxe n'est perçue.

De plus, selon l'étude *The Illicit Trade in Tobacco Products and How To Tackle It*, les principaux catalyseurs du commerce illégal sont le désir des consommateurs d'économiser en achetant des produits illégaux moins chers et le potentiel pour les criminels à réaliser des profits²⁸. Avec l'entrée massive de cigarettes illégales à faible prix et dans certains cas non taxées sur le marché canadien, les fumeurs constatent qu'ils ont une option de recharge abordable, qu'ils ont adoptée en très grand nombre comme en témoigne le marché illégal, qui a atteint un sommet stupéfiant de 40 % au Québec²⁹ en 2008.

Même si un repli de la consommation de tabac de contrebande est survenu en 2010, vu la situation dans laquelle le Québec se trouve, nous craignons que la moindre augmentation de taxe puisse avoir comme conséquence que le marché de la contrebande renoue avec les niveaux de 2008.

²⁵ Voir sources 14 à 16

²⁶ *Contraband Tobacco in Canada: Tax Policies and Black Market Incentives*, Institut Fraser, juillet 2010

²⁷ *Contraband Tobacco in Canada: Tax Policies and Black Market Incentives*, Institut Fraser, juillet 2010

²⁸ *The Illicit Trade in tobacco Products and How To Tackle It*, International Tax and Investment center, 2010

²⁹ *Ventes de tabac illégal – Étude nationale pour le CCFPT*, GfK Research Dynamics, 2010

Conclusion et recommandations

Recommandations

Il n'existe aucune solution miracle pour enrayer le tabac illégal. De toute évidence, des unités policières spécialisées placées de façon stratégique peuvent avoir un impact immédiat. De plus, il va sans dire que le problème du commerce illégal ne peut être résolu par les forces policières à elles seules. L'éducation du public s'avère également essentielle. Nous savons que le comportement peut être influencé, comme en témoignent les diverses campagnes de sensibilisation contre l'alcool au volant. Il nous faut tirer profit de ces connaissances pour dissuader le public à acheter des produits illégaux du tabac. Cependant, il reste qu'une des composantes de la lutte contre le commerce illicite requiert aussi que des mesures soient appliquées de façon uniforme pour faire respecter les lois et les règlements en matière de vente et de distribution du tabac.

Voici les recommandations que nous présentons à la Commission des finances publiques pour tenter de contrer la consommation de tabac illégal au Québec :

1. Améliorer la sécurité aux frontières

D'importantes quantités de produits illégaux du tabac continuent d'entrer au Canada à partir du côté américain des réserves des Premières Nations en Ontario et au Québec. Les capacités d'adaptation des contrebandiers aux mesures mises en place par le Groupe de travail de la région de Cornwall, en déviant les produits du tabac illégaux vers le Québec, démontrent que des ressources supplémentaires doivent être consacrées à la sécurité aux frontières sur les principales routes de contrebande, et ce, le long du Saint-Laurent, de Cornwall à la grande région de Montréal³⁰.

Plus précisément, nous recommandons :

- La mise sur pied d'un groupe de travail dans la région de Valleyfield similaire à celui de Cornwall sur le plan de la taille et des compétences, soutenu par les équipes intégrées de la police des frontières (EIPF). Cela va sans dire qu'il faut impérativement que la voie navigable de Valleyfield soit surveillée 24 heures par jour. En effet, nous ne pouvons qu'encourager la Commission à questionner les autorités compétentes afin de savoir combien d'embarcations traversent quotidiennement la voie navigable de Valleyfield et combien se font contrôler.
- Le gouvernement du Québec, s'il est consulté à ce sujet, doit insister sur le fait que le poste de douanes canadiennes de Cornwall/Akwesasne doit être situé en

³⁰ *Témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, 27 avril 2010*

permanence à Cornwall, puisque toute autre option facilitera grandement la tâche des contrebandiers au Canada, et l'acheminement de produits vers le Québec.

2. Demander l'implication du gouvernement fédéral

Le Québec est le chef de file en matière de lutte contre le tabac de contrebande. Même si la province a déployé des efforts louables, les mesures provinciales ont leurs limites. Le Québec doit insister pour qu'un groupe de travail intergouvernemental entre le fédéral, l'Ontario et le Québec soit mis sur pied pour prendre des mesures décisives et consolider les ressources afin d'enrayer la contrebande de tabac au Canada.

Le gouvernement fédéral doit également prendre ses responsabilités et inspecter les 49 entreprises qui se sont vues octroyer un permis de manufacturier. Aucune donnée ne démontre que Santé Canada et Revenu Canada inspectent les fabriques de tabac titulaires d'un permis sur les réserves des Premières Nations, ce qui signifie que personne ne sait combien d'entre elles exercent leurs activités en marge de la loi. Mentionnons aussi que depuis le lancement de la Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de la GRC en mai 2008, pas une seule fabrique de cigarettes illégales ou cabane à cigarettes sur une réserve n'a été fermée, et ce, malgré le fait que 20 millions de dollars aient été alloués à la stratégie³¹.

Ultimement, l'action du fédéral est requise pour commencer à inspecter les 49 usines titulaires d'un permis au Canada, faire appliquer les lois fédérales et provinciales qu'ignorent plus de 300 cabanes à cigarettes, fermer les fabriques illégales et veiller à ce que l'ensemble des lois et règlements qui régissent les produits du tabac au Canada soit appliqué sur les réserves des Premières Nations.

3. Mettre l'accent sur l'éducation du public

Nous sommes d'avis que les gouvernements fédéral et du Québec ont négligé l'éducation du public, qui constitue toutefois un moyen simple et peu dispendieux afin de lutter contre la consommation de produits de contrebande. Si l'on admet que le gouvernement fédéral a aggravé le problème en octroyant davantage de permis de manufacturier, il paraît logique que le rôle de sensibilisation de la population québécoise lui revienne en partie. Nous recommandons ainsi un investissement conjoint du Québec et du fédéral dans une campagne de sensibilisation exhaustive visant à informer les citoyens des répercussions du tabac illégal et de la possession et de la vente de produits illégaux. Si le gouvernement fédéral ne souhaite pas faire preuve de leadership en ce sens, le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités et lancer une campagne autonome, distincte de celle de toute autre tierce partie.

³¹ Dans un témoignage devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes le 27 avril 2010, la GRC a admis n'avoir fermé aucune usine illégale. ITCAN n'a aucune information selon laquelle des cabanes à cigarettes illégales auraient été fermées et n'arrive pas à trouver de tels renseignements.

4. Éviter toute hausse de taxes sur les produits du tabac

Le principal moteur de la croissance de la contrebande réside dans le fait que les cigarettes illégales et non taxées sont considérablement moins chères que les produits légaux. Deux cents cigarettes illégales vendues dans un sac transparent se vendent pour aussi peu que 10 \$ par rapport à environ 64 \$³² en moyenne pour le même nombre de cigarettes légales au Québec. Sans cet écart, le marché illégal ne serait certainement pas ce qu'il est aujourd'hui. Cela dit, toute hausse supplémentaire de taxe sur le tabac inciterait les consommateurs québécois à opter pour le marché illégal et minerait tous les efforts réalisés à ce jour.

Conclusion

Il va sans dire que la province profiterait d'un recul du tabac illégal, aussi bien sur le plan économique que social. Les faits parlent d'eux-mêmes : en mars 2010, le gouvernement du Québec a confirmé qu'il perdait 300 millions de dollars en revenus de taxes chaque année au profit du commerce illégal de tabac³³. Toutefois, en 2010-2011, les revenus du gouvernement issus de la vente de tabac légal ont augmenté de 848 millions de dollars par rapport à 654 millions de dollars en 2008-2009³⁴. Selon le document du budget, cette hausse découle des efforts en matière de lutte contre le commerce illégal. Ces efforts se traduisent par des hausses de revenus pour le gouvernement.

Les enjeux sociaux liés au tabac illégal, particulièrement le lien avec le crime organisé doivent être pris en considération. Toutefois, les exploitants illégaux ne paient aucune taxe et ignorent plus de 200 lois et règlements. Ils ont tourné le contrôle du tabac en dérision tout en s'enrichissant grassement. Voilà qui suffit à mettre un terme à leurs activités illégales.

Il faut cependant être conscient que le crime organisé fera tout pour regagner les parts de marché qu'il aura perdues. Il ne faut pas lui en laisser l'occasion. Comme le démontre le passé, le taux de contrebande peut augmenter rapidement sur une très courte période.

³² Données internes, premier trimestre de 2011

³³ Budget 2010 – 2011 – Des choix pour l'avenir – Plan d'action économique et budgétaire (Québec)

³⁴ <http://lejournaldemontreal.canoe.ca/actualites/national/archives/2011/05/20110531-183526.html>